

DROIT DE L'INFORMATIQUE ET DES RESEAUX

Les entreprises sont conscientes d'être immergées dans un monde dématérialisé sans en maîtriser les enjeux, les risques ou encore les facultés de négociations qui s'offrent à elles.

L'information stratégique, véhiculée par votre hébergeur, votre comptable ou tout intervenant à qui vous confiez des données de votre entreprise, partiellement ou totalement, constitue un enjeu économique dont l'entreprise doit rester maître. Les contrats qui vous lient à ces intervenants sont vos meilleures garanties de sécurité. L'acuité avec laquelle les enjeux de droit de l'informatique seront traités au sein de votre entreprise est le garant de la sécurité et de la pérennité de votre entreprise.

◆ *Contrats informatiques*

- Contrats de licence d'utilisation ou de développement de logiciels
- Elaboration, rédaction de conditions d'achat et de vente informatiques et de service
- Assistance aux prestations informatiques

◆ *Site internet et commerce électronique*

- Réservation et protection du nom de domaine
- Contrat de conception et de réalisation de site internet, contrat de maintenance et d'hébergement
- Audit du site au regard de la réglementation Informatique et Liberté et mise en conformité
- Audit sur la prospection mise en place et la responsabilité de l'entreprise
- Elaboration, rédaction de conditions générales et contrats de commerce électronique
- Rédaction de chartes déontologiques (chartes entre professionnels, charte de confiance des plates-formes de ventes entre internautes, charte entre groupe d'utilisateurs)

◆ *Dématérialisation et archivage électronique*

- Elaboration d'une politique de dématérialisation et d'archivage
- Contrat de prestation de services de certifications (signature électronique)
- Elaboration d'une politique de sécurité